

Le sénateur Olson: Ce n'était pas pour cette raison non plus.

Le sénateur Murray: J'ignorais que mon honorable collègue était l'un des artisans de la Constitution de 1982, ce qui lui permet de nous expliquer leur motivation.

Le sénateur Frith: Mais vous n'étiez pas de ceux qui ont élaboré la Constitution et vous n'aviez pas de telles idées.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, nous savons qu'un amendement constitutionnel doit être adopté par les diverses assemblées législatives, par la Chambre des communes, puis par le Sénat au bout de six mois si la Chambre des communes le propose de nouveau. Nous n'avons qu'un veto suspensif.

Le sénateur Frith: Dans ce cas, l'amendement ne passera pas par le Sénat. Il sera adopté sans lui.

Le sénateur Murray: D'accord, il sera adopté sans passer par le Sénat. Le sénateur Olson reconnaîtra sans doute que cela revient à amoindrir le rôle du Sénat dans le processus d'amendement constitutionnel, à le rendre moins important que celui de la Chambre des communes. C'est un fait. Il ne s'agit pas d'une interprétation. Il ne s'agit pas d'un souhait, mais d'un fait.

Le sénateur Olson: C'est ainsi que vous voyez les choses.

Le sénateur Murray: Dans les circonstances, je demande si la Chambre ne devrait pas, comme nous le faisons normalement, renvoyer la question à la Chambre élue. La motion dont nous sommes saisis propose de renvoyer cette question au comité plénier. La plupart des sénateurs savent sans doute que le gouvernement propose de former un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Le vice-premier ministre a fait une proposition en ce sens lundi dernier, aux leaders parlementaires des autres partis à la Chambre des communes. En fait, il leur a remis un projet d'ordre en vue de la création d'un comité mixte. Il faut donc s'attendre à ce que nous soyons saisis, d'ici quelques jours, d'une motion de la Chambre des communes nous demandant d'approuver la création d'un comité mixte du Sénat et de l'autre endroit pour étudier la résolution constitutionnelle.

Nous n'allons donc pas nous perdre en conjectures au sujet de cette motion qui propose de créer un comité mixte, ce qui se prépare depuis quelques jours. Nous n'allons pas nous empresser de renvoyer la question à un comité plénier. Le Sénat va-t-il se placer dans la situation où il devra refuser d'adopter une motion proposant de créer un comité mixte? J'espère que non. J'espère que les sénateurs d'en face, et surtout le chef de l'opposition, seront d'accord pour retirer cette motion ou en tout cas pour que nous nous ajournions jusqu'à ce que la Chambre des communes nous fasse connaître ses désirs en ce qui concerne le processus parlementaire.

MOTION D'AMENDEMENT

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honora-

[Le sénateur Murray.]

bles sénateurs, je voudrais proposer un amendement à la motion actuelle, lequel permettra, selon moi, d'atteindre les buts dont je parle. Je propose, appuyé par le sénateur Phillips:

Que la motion ne soit pas adoptée maintenant, mais qu'elle soit modifiée ainsi qu'il suit:

Que, à moins que le Sénat ne reçoive un message de la Chambre des communes d'ici au mercredi 17 juin 1987 l'invitant à participer à un comité mixte spécial sur la Constitution, l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite soient renvoyés à un comité plénier pour entendre des témoins et en faire rapport.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Argue: Bien essayé, mais cela ne marchera pas.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, l'honorable sénateur MacEachen, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Frith, propose:

Que l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite soient renvoyés à un comité plénier pour entendre des témoins et en faire rapport.

En amendement, l'honorable sénateur Murray, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Phillips, propose:

Que la motion ne soit pas adoptée maintenant, mais qu'elle soit modifiée ainsi qu'il suit:

Que, à moins que le Sénat ne reçoive un message de la Chambre des communes d'ici au mercredi 17 juin 1987 l'invitant à participer à un comité mixte spécial sur la Constitution, l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite soient renvoyés à un comité plénier pour entendre des témoins et en faire rapport.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter l'amendement?

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je sais que le sénateur Olson souhaite aborder cette question maintenant, mais je tiens à préciser que j'ai l'intention d'invoquer le Règlement au sujet de l'amendement qui, selon moi, représente une nouvelle motion de fond, ce qui exige un avis et un examen à part. Autrement dit, ce n'est pas un amendement.

Le sénateur Frith: C'est tout à fait exact. Vous pourriez l'examiner.

Le sénateur MacEachen: Il s'agit d'une motion de fond et l'on pourrait atteindre le même objectif en rejetant directement la motion principale.

Le sénateur Frith: Tout à fait d'accord.

Le sénateur MacEachen: J'affirme simplement que cette motion est irrecevable et j'ai l'intention de faire valoir cet argument.

Le sénateur Argue: Elle sera doublement rejetée.